

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 novembre 2011, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président

Madame la conseillère Lisette Lepage, vice-présidente

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois François Picard

Simon Brouard Ginette Picard-Lavoie

Yvon Bussières Gérald Poirier (partie de séance)

Richard Côté Marie-Josée Savard Raymond Dion Marc Simoneau Chantal Gilbert Odette Simoneau

Anne Guérette Denise Tremblay Blanchette

Jean Guilbault Denise Trudel

Geneviève Hamelin Marie France Trudel Sylvain Légaré Suzanne Verreault Michelle Morin-Doyle Steeve Verret

Patrick Paquet

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général

Me Sylvain Ouellet, greffier

Me Line Trudel, assistante-greffière

Sont absentes: Madame la conseillère Julie Lemieux

Madame la conseillère Francine Lortie

Ouverture de la séance

À 17 h 02, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 novembre 2011, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le conseiller Yvons Bussières demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel suivant :

■ A4GT2011-124 intitulé: « Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1845, tel que modifié (Projet Sainte-Maria-Goretti) ».

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyé par madame la conseillère Anne Guérette, demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Anne Guérette et messieurs les conseillers Yvon Bussières et Jean Guilbault.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Lisette Lepage, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

En faveur : 3 Contre : 22

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à majorité

En conséquence, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 novembre 2011 est adopté tel qu'il a été rédigé.

CV-2011-0979

Approbation des procès-verbaux de la séance du conseil de la ville tenue le 7 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 10 novembre 2011

Sur la proposition de madame la conseillère Odette Simoneau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance du conseil de la ville tenue le 7 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 10 novembre 2011, tels qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 novembre 2011 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 novembre 2011 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussières, des documents suivants :
 - 1° lettre de monsieur Jonathan Durand Folco, en date du 14 novembre 2011, adressée au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, relative à une demande de dérogations mineures aux règlements municipaux afin de permettre aux citoyennes et citoyens indignés du mouvement Occupons Québec de s'exprimer sur la place publique;
 - 2° sa déclaration d'intérêts pécuniaires;
 - 3° deux documents de l'Institut de la statistique du Québec relatifs à l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le mois d'octobre 2011 et à l'Indice d'ensemble des prix à la consommation pour l'année 2010 et pour les 10 premiers mois de l'année 2011.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Au cours de cette période, monsieur le maire Régis Labeaume fait distribuer aux membres du conseil un document relatif à la participation de la Ville de Québec à la deuxième édition des Grands voiliers, qui se tiendra en 2017.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Jean Robichaud, d'une pétition et d'un croquis concernant le projet de redéveloppement de l'église Sainte-Maria-Goretti.
- Dépôt, par monsieur Jonathan Durand Folco, d'une lettre en date du 21 novembre 2011, adressée au conseil municipal de la Ville de Québec, relative à une demande de dérogations mineures aux règlements municipaux afin de permettre aux citoyennes et citoyens indignés du mouvement *Occupons Québec*, de s'exprimer sur la place publique.
- Monsieur Bérubé dépose un relevé de compte de taxes municipales relatif à l'immeuble situé au 175, rue des Lilas Ouest, de 2007 à 2011.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Yvon Bussières dépose un avis de proposition relatif à l'étude de faisabilité du tramway, effectuée par le Réseau de transport de la Capitale (RTC), afin que les deux scénarios de tracé soient inclus dans leur appel d'offres (boulevards Charest et René-Lévesque).

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Proposition sans préavis

CV-2011-0980 Félicitations à monsieur Jean Provencher pour l'obtention du prix Gérard-Morisset

Attendu que le 8 novembre dernier, monsieur Jean Provencher, célèbre historien de Québec, s'est vu décerner le prix Gérard-Morisset, lors du dévoilement des *Prix du Québec 2011*;

Attendu que les *Prix du Québec* sont la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans les domaines de la culture et de la science;

Attendu que ce prix lui est décerné pour l'ensemble de sa carrière consacrée à l'importance de l'histoire et au patrimoine de Québec et du Québec;

Attendu que ce prix souligne sa contribution et sa détermination à transmettre son savoir et sa passion pour l'histoire;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de féliciter monsieur Jean Provencher pour l'obtention du prix Gérard-Morisset ainsi que de souligner son apport à la connaissance de l'histoire de Québec et du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0981

Félicitations et remerciements aux indignés de Québec pour l'occasion qu'ils nous offrent de réfléchir sur les enjeux qui concernent la pauvreté et l'exclusion sociale

Attendu que le mouvement *Occupons Wall Street* s'est étendu à 200 villes nord-américaines, incluant la Ville de Québec;

Attendu que les indignés de Québec dénoncent le fossé qui se creuse entre les plus riches et les plus pauvres;

Attendu que les indignés de Québec nous rappellent la difficulté pour les plus jeunes de 20-35 ans de trouver un emploi, et ce, malgré un bas taux de chômage dans la région;

Attendu que les indignés de Québec ont démontré qu'ils étaient un mouvement pacifique;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu que le conseil municipal félicite et remercie les indignés de Québec de l'occasion qu'ils nous offrent pour réfléchir sur les enjeux qui concernent la pauvreté et l'exclusion sociale, ici à Québec ainsi que dans le monde.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0982

Félicitations à monsieur Alain April pour son intronisation au *Temple de la renommée du tourisme canadien*

Attendu que le 23 novembre prochain, monsieur Alain April, directeur général du *Château Bonne Entente* et du *Georgesville* à Saint-Georges-de-Beauce, sera intronisé au *Temple de la renommée du tourisme canadien* par l'Association de l'industrie touristique du Canada;

Attendu que monsieur April siège sur plusieurs conseils d'administration et groupes de travail dont l'Office du tourisme de Québec, dont il est le président, l'Association hôtelière de la région de Québec, l'Institut de

tourisme et d'hôtellerie du Québec et qu'il est responsable d'assurer l'hospitalité et la capacité d'accueil de la Ville de Québec lors d'événements de grande envergure d'Équipe Québec;

Attendu qu'au cours de sa carrière, monsieur April a reçu de multiples honneurs en raison de son implication et de ses réalisations, dont celui de Chevalier et d'Hôtelier de la décennie par l'Association des hôteliers du Québec;

Attendue que le *Temple de la renommée du tourisme canadien* honore publiquement les individus ayant consacré la majorité de leur carrière au secteur touristique et dont les réalisations ont eu un effet positif sur l'industrie;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent monsieur Alain April pour son intronisation au *Temple de la renommée du tourisme canadien* ainsi que pour son apport à l'essor du tourisme à Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2011-0983 Dénomination de l'auditorium de la bibliothèque de Charlesbourg - Arrondissement de Charlesbourg - CU2011-092 (Ra-1633)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu de dénommer l'auditorium de la bibliothèque de Charlesbourg, située au 7950, 1^{re} Avenue dans l'Arrondissement de Charlesbourg : auditorium Pierre-Boutet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0984

Conclusion de trois ententes entre la Ville de Québec et certains organismes, relativement au versement de la contribution financière de la Ville aux fins de travaux pour la mise à niveau de bâtiments - LS2011-048 (CT-LS2011-048) — (Ra-1633)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu:

1° d'approuver la conclusion des ententes à intervenir entre la Ville de Québec et trois organismes, relativement au versement d'une contribution financière de la Ville et d'autoriser le versement des contributions financières suivantes, pour un montant total de 680 000 \$:

■ *Patro de Charlesbourg inc.* : 150 000\$;

■ *Patro Laval inc.* : 175 000 \$;

■ Loisirs Montcalm inc. : 355 000 \$;

2° d'autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, monsieur Guy Bélanger et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes avec les organismes susmentionnés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les projets d'entente joints en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0985

Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la location d'une niveleuse articulée, six roues motrices (VQ-44103) - AP2011-624 (CT-2212761) — (Ra-1634)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Équipements Sigma inc.*, d'un contrat pour la location d'une niveleuse articulée, six roues motrices, de marque Deere, modèle 772G de 245 CV, pour les saisons hivernales 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, d'un montant de 122 985 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44103 et à sa soumission du 7 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0986

Prolongation du contrat relatif au répertoire de founisseurs pour la location de véhicules sans chauffeur - Période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013 (VQ-41928) - AP2011-653 (CT-AP2011-653) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'approuver la prolongation du contrat adjugé aux firmes suivantes, relatif au répertoire de fournisseurs pour la location de véhicules sans chauffeur, au cours de la période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013 :

- Enterprise location d'autos Canada ltée;
- Location Discam inc. (Discount);
- Location Sauvageau inc.;
- Location de camions Penske Canada inc.;

en vertu de la résolution CV-2009-1192 du 16 novembre 2009, selon les conditions prévues au devis et conformément aux tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels de leur soumission respective de septembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0987

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de gaz propane - Période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2014 (VQ-43771) - AP2011-668 (CT-AP2011-668) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Fançois Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, à *Supérieur Propane, division de Supérieur Plus LP*, le contrat pour la fourniture de gaz propane, au cours de la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ–43771 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0988 Adjudication d'un contrat en vue de la mise à jour de licences Mitel pour les équipements MN3300 (Dossier 44404) - AP2011-693 (CT-2213517) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Bell Canada*, le contrat en vue de la mise à jour de licences Mitel pour les équipements MN3300, d'un montant de 140 002,50 \$ excluant les taxes, conformément à sa proposition du 11 novembre 2011.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0989 Prise d'acte du Rapport de consultation sur l'expérience-pilote du projet de l'axe cyclable Père-Marquette - CO2011-009 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de prendre acte du Rapport de consultation sur l'expériencepilote du projet de l'axe cyclable Père-Marquette et d'en autoriser la diffusion par le Service des communications.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0990 Modification de la dénomination du *parc Jouvence* - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - CU2011-096 (Ra-1634)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le changement de dénomination du parc Jouvence situé au 200, rue Huot dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- 2° d'entériner la recommandation du *Comité de toponymie* et de dénommer ce parc : *parc Claude-Germain*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0991 Dénomination d'un nouveau centre sportif - Arrondissement de Beauport - CU2011-097 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu:

- 1° d'autoriser la dénomination du nouveau centre sportif situé au 3490, rue de Cambronne dans l'Arrondissement de Beauport;
- 2° d'entériner la recommandation du conseil d'arrondissement et de dénommer ce centre sportif : Centre sportif de Giffard.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0992

Désignation de monsieur Christian Marcon, commissaire à l'entreprise à la Division de l'industrie, du commerce et des services du Service du développement économique, en vue de représenter la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de Maguire - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2011-107 (Ra-1634)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de désigner monsieur Christian Marcon, commissaire à l'entreprise à la Division de l'industrie, du commerce et des services du Service du développement économique, en vue de représenter la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de Maguire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0993

Convention entre la Ville de Québec et *Patinage Canada*, relativement au versement d'une subvention pour la tenue de l'événement *Finale du Grand Prix de patinage artistique de l'International Skating Union (ISU)*, qui se tiendra en décembre 2011 - DT2011-107 (CT-DT2011-107) — (Ra -1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et *Patinage Canada*, relativement au versement d'une subvention au montant de 130 000 \$ pour la tenue de l'événement *Finale du Grand Prix de patinage artistique de l'International Skating Union (ISU)*, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décicionnel;

- 2° le virement d'une somme de 145 000 \$ du poste *Contingent de proximité* à l'activité 6410100 Événements spéciaux, du budget de fonctionnement du Bureau du développement touristique et des grands événements;
- 3° le versement d'une subvention de 130 000 \$ à Patinage Canada, pour l'organisation et la réalisation de l'événement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe audit sommaire;
- 4° les dépenses pour les services municipaux reliés à la réalisation de cet événement, pour un montant total de 15 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0994

Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et du terminus d'autobus de la *Société de l'assurance automobile du Québec* - DG2011-093 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de désigner monsieur Jean Rochette, directeur du Service de la gestion des immeubles, à titre d'administrateur représentant la Ville de Québec au conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et du terminus d'autobus de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour la durée d'un an.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0995

Fermeture d'une partie de l'avenue Marcoux et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 475 301 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - GI2011-118 (Ra-1634)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de l'avenue Marcoux, constituée d'une partie du lot 1 475 301 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 957 938 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0996 Nomination de monsieur Jean-Pierre Verville (ID. 003879) à l'emploi de

directeur adjoint par intérim au Service de police - RH2011-839 (CT-RH2011-839) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer monsieur Jean-Pierre Verville (ID. 003879), employé permanent, à l'emploi de directeur adjoint par intérim du Service de police (poste no 31252), avec effet le 6 novembre 2011, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0997

Nomination de monsieur Serge Bélisle (ID. 029571) à l'emploi de directeur associé du Service de police - RH2011-852 (CT-RH2011-852) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer monsieur Serge Bélisle (ID. 029571), employé permanent, à l'emploi de directeur associé du Service de police, et ce, à compter du 22 novembre 2011, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0998

Approbation du contrat liant la Ville de Québec et monsieur Michel Desgagné (ID. 002845), directeur du Service de police - RH2011-856 (CT-RH2011-856) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Michel Desgagné (ID. 002845), directeur du Service de police, et ce, à compter du 22 novembre 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Gérald Poirier quitte définitivement la séance. Il est 20 h 10.

CV-2011-0999

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le rapport du groupe de travail sur la mobilité durable *Pour vivre et se déplacer autrement* - DG2011-077 (Ra-1633)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de prendre acte des rapports de consultation préparés par le Service des communications sur le *Plan de mobilité durable* et sur le *Projet de vélo boulevard dans l'axe de la rue Père-Marquette*, dont copies sont jointes en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte du rapport du groupe de travail sur la mobilité durable Pour vivre et se déplacer autrement et d'en autoriser la diffusion;
- 3° de prendre acte et d'autoriser la structure de coordination de la mise en oeuvre du *Plan de mobilité durable*.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Lisette Lepage, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 23 Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2011-1000

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les nuisances et le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau, R.A.V.Q. 656 - EN2011-033 (Ra-1633)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les nuisances et le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau, R.A.V.Q. 656.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1001

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux services offerts par l'Office du tourisme de Québec, R.A.V.Q. 686 - OT2011-007 (Ra-1633)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux services offerts par l'Office du tourisme de Québec, R.A.V.Q. 686.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1002

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2011-240 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2011-131 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2011-240 assujettissant l'octroi des permis de

lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1003

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la récupération et l'achat des résidus métalliques provenant des écocentres (VQ-44308) - AP2011-671 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à AIM Québec, Division de Fer et Métaux Américain SEC, d'un contrat pour la récupération et l'achat des résidus métalliques provenant des écocentres, au cours de la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44308 et au prix unitaire de sa soumission du 26 octobre 2011.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1004

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour l'adjudication de contrats de services professionnels - AP2011-688 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels mentionnés en annexe au sommaire décisionnel et la nomination des membres de ces comités, à partir de la liste préparée par le Service des approvisionnements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1005

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même le surplus affecté de prévoyance - Mouvements de sols secteur Notre-Dame-des-Laurentides - Arrondissement de Charlesbourg - SC2011-005 (CT-SC2011-005) — (Ra-1634)

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté quitte temporairement son siège à 20 h 25 pour exercer son droit de parole et madame la conseillère Lisette

Lepage, vice-présidente, le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722.

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté reprend son siège à la présidence à 20 h 27.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification des dépenses totalisant 274 000 \$, décrétées en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, pour les interventions d'urgence de l'évènement de sécurité civile survenu dans le secteur Notre-Dame-des-Laurentides;
- 2° l'autorisation pour les dépenses supplémentaires de 140 000 \$ pour ces interventions d'urgence;
- 3° l'appropriaton d'un montant de 414 000 \$ à même le surplus affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts relatifs à ces interventions d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1006

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le programme d'assistance complémentaire relatif aux mouvements de sols menaçant des résidences principales situées dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie - Arrondissement de Charlesbourg - SC2011-006 (CT-SC2011-006) — (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption de la résolution suivante :

« Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, le 15 juin 2011, le décret numéro 633-2011 concernant l'établissement d'un programme d'aide financière spécifique relatif à l'imminence de mouvements de sols menaçant des résidences principales et bâtiments essentiels situés dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie, dans la Ville de Québec;

Attendu que ce conseil juge opportun d'octroyer aux propriétaires et aux locataires d'immeubles résidentiels situés dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côté de la Sucrerie, une aide financière complémentaire à celle mise en place par le gouvernement du Québec et visée au décret susmentionné;

Attendu qu'il est d'intérêt public que la Ville de Québec adopte des mesures qui favorisent la relocalisation des résidents du secteur sinistré et la sécurisation dudit secteur, suite au départ de ceux-ci;

Considérant les dispositions de l'article 169 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., chapitre C-11-05);

En conséquence, il est proposé que la Ville de Québec édicte un programme d'aide financière complémentaire au programme gouvernemental créé par le décret numéro 633-2011 et ses modifications, s'adressant aux propriétaires et aux locataires d'immeubles résidentiels situés dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie dans l'Arrondissement de Charlesbourg affectés par les mouvements de sols ou menacés par ceux-ci, le tout conformément aux conditions et selon les modalités suivantes :

SECTION I PERSONNES ADMISSIBLES AU PROGRAMME

Le programme d'aide financière complémentaire relatif aux mouvements de sols menaçant des résidences principales situées dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie dans l'Arrondissement de Charlesbourg, ci-après appelé « le programme » vise les personnes admissibles suivantes :

1° le propriétaire, occupant un immeuble résidentiel, situé dans le secteur affecté du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie et admissible à l'aide financière accordée conformément à la section IV du décret numéro 633–2011 qui remplit les conditions du programme;

2° le locataire d'un logement situé dans un immeuble résidentiel du secteur affecté du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie qui remplit les conditions du programme.

SECTION II CONDITIONS DU PROGRAMME

Aux fins d'être admissible au programme, un propriétaire ou un locataire admissible doit remplir les conditions suivantes :

1° présenter une demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cette fin et au plus tard le 31 décembre 2012;

2° s'il s'agit d'un propriétaire occupant, joindre à sa demande d'aide financière une lettre confirmant son admissibilité à l'aide financière accordée conformément à la section IV du décret numéro 633–2011;

3° s'il s'agit d'un locataire, joindre à sa demande d'aide financière une copie de son bail dûment signé;

4° joindre à sa demande d'aide financière tout document requis à l'appui de sa demande d'aide financière que le responsable du programme estime nécessaire, compte tenu de la nature de la demande.

Le responsable du programme doit rejeter une demande d'aide financière présentée ou reçue après la date mentionnée au paragraphe 1° de la présente section.

SECTION III AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Une personne admissible au programme en vertu de la section I et qui remplit les conditions énumérées à la secton II à la satisfaction du responsable du programme, reçoit à titre d'aide financière pour les inconvénients et pertes de revenus liés à sa relocalisation ainsi que pour toutes autres dépenses non couvertes par le décret 633–2011, une des

sommes forfaitaires suivantes:

1° 15 000 \$ au propriétaire occupant d'un immeuble résidentiel d'une seule unité de logement;

2° 5 000 \$ en sus du montant indiqué au paragraphe 1° pour toute et chacune des unités de logement supérieures à une, au propriétaire occupant d'un immeuble résidentiel de deux unités de logement et plus;

3° 1 500 \$ par unité de logement pour l'ensemble des locataires d'un logement dûment inscrit au bail à ce titre.

SECTION IV RESPONSABLE DU PROGRAMME

La directrice du Bureau de la sécurité civile est responsable de l'application et de la gestion du présent programme. Elle peut désigner tout représentant pour l'assister dans ses fonctions. »;

- 2° l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ à même le surplus affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts d'un programme d'assistance complémentaire relatif aux mouvements de sols menaçant des résidences principales situées dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie;
- 3° l'autorisation pour le versement de l'aide financière prévue au programme d'assistance complémentaire relatif aux mouvements de sols menaçant des résidences principales situées dans le secteur du boulevard Henri-Bourassa et de la côte de la Sucrerie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1007

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de démolition, de réfection et d'installation d'infrastructures ainsi que d'autres travaux préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 703 et l'appropriation d'un montant de 4 945 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2011-115 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de démolition, de réfection et d'installation d'infrastructures ainsi que d'autres travaux préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 703;
- 2° l'appropriation d'un montant de 4 945 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 703. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Lisette Lepage, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 20 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2011-1008 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances, R.V.Q. 1816 - EN2011-034 (Ra-1633)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Steeve Verret qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les nuisances* afin de prévoir qu'une personne autorisée, aux fins de l'application de ce règlement, à visiter un terrain, une construction ou une propriété mobilière ou immobilière peut, lors d'une telle visite, prendre des photographies et des mesures des lieux visités, prélever des échantillons, exiger la production de livres, registres, documents ou tout autre renseignement jugé utile et être accompagnée de policiers ou d'une autre personne dont elle requiert l'aide ou l'expertise.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2011-1009

Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale aux fins de la phase 1 des travaux de rénovation de la piscine Lucien-Flamand située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1859 - A1LS2011-126 (Ra-1633)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Chantal Gilbert qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 186 900 \$ pour le versement par la ville d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale aux fins de la réalisation par celle-ci de travaux de rénovation à la piscine Lucien-Flamand située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Ce règlement prévoit un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2011-1010

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation industrielle à contrainte élevée, à l'est du boulevard Montmorency, entre le chemin de la Canardière et l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans le secteur de l'incinérateur de Québec, R.V.Q. 1861 - AT2011-121 (Ra-1633)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation industrielle à contrainte élevée, à l'est du boulevard Montmorency, entre le chemin de la Canardière et l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans le secteur de l'incinérateur de Québec, R.V.Q. 1861.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2011-1011 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation industrielle à contrainte élevée, à l'est du boulevard Montmorency, entre le chemin de la Canardière et l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans le secteur de l'incinérateur de Québec, R.V.Q. 1861 - AT2011-121 (Ra-1633)

> Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Steeve Verret qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation

industrielle à contrainte élevée, à l'est du boulevard Montmorency, entre le chemin de la Canardière et l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans le secteur de l'incinérateur de Québec.

Principalement, il modifie le plan des grandes affectations du sol afin de créer une aire industrielle de type I-3 afin d'autoriser les industries à contrainte élevée sur les lots 1 568 287, 2 337 945 et 2 337 946 du cadastre du Québec. De nouvelles normes de densités applicables à l'administration et aux services et celles relatives au commerce de vente au détail sont attribuées à une partie de cette nouvelle aire industrielle.

Par ailleurs, le plan des grandes affectations du sol et les plans des densités relatives à l'administration et service et au commerce de vente au détail sont également modifiés afin que le découpage des aires « Industrielle (I-1) » et « Commerce de détail et services – urbain (CD/Su) », localisées au sud du chemin de la Canardière, corresponde à celui des limites des propriétés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2011-1012 Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2012 au programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1869 - IN2011-011 (Ra-1634)

> Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis pour la réalisation de certains projets relevant de la compétence de proximité inscrits pour l'année 2012 au programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 de la ville.

> Ce règlement prévoit une dépense de 7 000 000 \$ pour les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

> Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Appropriation d'un montant de 700 000 \$ au fonds général de la Ville -CV-2011-1013 IN2011-011 (Ra-1634)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 700 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q 1869. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève

Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur: 21 Contre: 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2011-1014 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection et d'installation d'infrastructures dans le cadre de la requalification et du développement de l'axe Laurentien dans le secteur d'ExpoCité requis pour la réalisation de projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1863 - IN2011-021 (Ra-1635)

> Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que les travaux de réfection et d'installation d'infrastructures municipales de même que l'acquisition des terrains ou des servitudes nécessaires dans le cadre de la requalification et du développement de l'axe Laurentien dans le secteur d'ExpoCité, lesquels sont requis pour la réalisation de certains projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 de la ville.

> Ce règlement autorise également une dépense de 1 700 000 \$ pour le versement au ministère des Transports du Québec de la contribution financière de la ville à la réalisation de travaux de construction d'une traverse pour des conduites municipales sous l'emprise de l'autoroute Laurentienne.

> Ce règlement prévoit une dépense de 10 000 000 \$ pour les services professionnels et techniques, les travaux, les acquisitions et le versement de la contribution financière ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant, remboursable sur une période de quinze ans.

> Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2011-1015

Appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de la Ville -IN2011-021 (Ra-1635)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1863. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 22 Contre: 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2011-1016 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection et d'installation d'infrastructures relevant de la compétence de proximité dans le cadre de la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1867 - GI2011-116 (Ra-1635)

> Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que les travaux de réfection et d'installation d'infrastructures municipales relevant de la compétence de proximité de même que l'acquisition des terrains ou des servitudes y afférents dans le cadre de la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel.

> Ce règlement autorise également une dépense de 800 000 \$ pour le versement au ministère des Transports du Québec de la contribution financière de la ville à la réalisation de travaux de construction d'une traverse pour les conduites municipales sous l'emprise de l'autoroute Laurentienne.

> Ce règlement prévoit une dépense de 2 800 000 \$ pour les services professionnels et techniques, les travaux, les acquisitions et le versement de la contribution financière ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant, remboursable sur une période de 20 ans.

> Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2011-1017

Appropriation d'un montant de 280 000 \$ au fonds général de la Ville -GI2011-116 (Ra-1635)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 280 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1867. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 21 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Adoption des règlements

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement et sa portée.

CV-2011-1018

Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1845, tel que modifié (Projet Sainte-Maria-Goretti) - A4GT2011-124 (Ra-1634)

Le greffier, Me Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1845, tel que modifié.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et messieurs les conseillers Yvon Bussières et Jean Guilbault.

En faveur : 20 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2011-1019 Règlement sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil, R.V.Q. 1854 - DG2011-082 (Ra-1632)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le Règlement sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil, R.V.Q. 1854.

Madame la conseillère Chantal Gilbert demande le vote.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault quitte la séance. Il est 21 h 35.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

En faveur : 22 Contre : 0

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Jean Guilbault revient à la séance. Il est 21 h 37.

CV-2011-1020

Abrogation de la résolution CV-2002-0076 adoptée le 4 mars 2002, relative à l'adoption des règles d'éthique régissant les membres du conseil municipal et les autres gestionnaires de la Ville de Québec - DG2011-082 (Ra-1632)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2002-0076 adoptée le 4 mars 2002, relative à l'adoption des règles d'éthique régissant les

membres du conseil municipal et les autres gestionnaires de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-1021

Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des bâtiments patrimoniaux relativement à l'auberge Hugh-Glover située dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, R.V.Q. 1858 - DE2011-113 (Ra-1628)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des bâtiments patrimoniaux relativement à l'auberge Hugh-Glover située dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, R.V.Q. 1858.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale des membres du conseil, d'une durée de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 53.

Jean-Marie Laliberté Président Sylvain Ouellet Greffier

SO/mp